

## PROCES-VERBAL N° 1 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-cinq février à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie			X
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Cathy DUPRAT

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

### ORDRE DU JOUR

<b>01</b>	Lecture et approbation du compte-rendu du 17 décembre 2021
<b>02</b>	DCM 2022-001 Vote du compte de gestion 2021
<b>03</b>	DCM 2022-002 Vote du compte administratif 2021
<b>04</b>	DCM 2022-003 Affectation du résultat
<b>05</b>	DCM 2022-004 Vote du taux des taxes directes locales
<b>06</b>	DCM 2022-006 Vote des subventions
<b>07</b>	DCM 2022-007 Vote du budget primitif 2021
<b>08</b>	Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles
<b>09</b>	Position statutaire de la secrétaire de mairie
<b>10</b>	Questions diverses

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

## 1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 17 décembre 2021

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

## 2 / DCM 2022-001 Vote du compte de gestion 2021

Monsieur Marrast, 1er adjoint, expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par Madame Babou, percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur Marrast le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DECIDE** de voter le compte de gestion.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## 3 / DCM 2022-002 Vote du compte administratif 2021

Monsieur Marrast, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2020.

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

**VOTE** le compte administratif

**ARRETE** ainsi les comptes :

### Investissement

Dépenses	Prévu :	312 000.00
	Réalisé :	78 664.43
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	312 000.00
	Réalisé :	43 446.47
	Reste à réaliser :	0.00

### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	670 954.92
	Réalisé :	116 657.03
	Reste à réaliser :	0.00

Recettes	Prévu :	670 954.92
	Réalisé :	672 882.93
	Reste à réaliser :	0.00

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement (déficit) :	-	35 217.96
Fonctionnement (excédent) :		556 225.90
Résultat global :		521 007.94

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention

9	9	0	0
---	---	---	---

#### 4 / DCM 2022-003 Affectation du résultat

Le Conseil municipal,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	<b>49 022.98</b>
- Un excédent reporté de :	<b>507 202.92</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>556 225.90</b>
- Un excédent d'investissement de :	<b>0.00</b>
- Un déficit des restes à réaliser de :	<b>35 217.96</b>
Soit un excédent de financement de :	<b>35 217.96</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	<b>556 225.90</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>35 217.96</b>
RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (002)	<b>521 007.94</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / EXCEDENT	<b>35217.96</b>

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

#### 5 / DCM 2022-004 Vote des taux d'imposition

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux d'impositions directes perçues à leur profit.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré :

**DECIDE**

- D'appliquer pour 2022, les taux suivants (identiques à ceux de 2021)

Taxe	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	47.49 %
Taxe sur le foncier non bâti	44,25 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	26,55 %

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## 6 / DCM 2022-05 Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir examiné toutes les demandes de subventions reçues, et après en avoir délibéré, arrête les sommes allouées comme indiquées dans le tableau suivant.

Article 6574	
Subvention : Comité des fêtes	1000 €
Subvention : Compagnie des sapeurs-pompiers	400 €
Subvention : Club des aînés ruraux	100 €
Subvention : FNACA	50 €
Subvention : Foyer rural Lias en liesse	1000 €
Subvention : Parents d'élèves de Panjas	150 €
Subvention : OCCE Estang	150 €
Subvention : Croix-Rouge française	100 €
Subvention : RBAFC	100 €
Subvention : Société de chasse Lias d'Armagnac	1000 €
Subvention : Société de pêche	50 €
Subvention : Tennis club d'Estang	150 €
Article 6573	
Subvention : CCAS Lias d'Armagnac	2 000 €
Subvention : Collège Jean Rostand	50 €
Subvention : OCCE Panjas	430 €*
Article 6554	
Contribution : SIVU Azyieu Lias Panjas	11 000 € sur avis somme à payer
Contribution : Syndicat SDE Auch	30 € sur avis somme à payer

Total des subventions pour 2022 : 6 730 € (\* dont 150 € de subvention exceptionnelle pour la classe de découverte de l'école de Panjas)

Total des contributions : 11 030 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De ne pas accorder la subvention demandée par l'ensemble scolaire Saint Taurin (établissement privé)  
Contre : 4 Pour : 3 Abstentions : 3
- Que les subventions inscrites ne seront versées qu'à réception des bilans moraux et financiers des associations concernées (un courrier de relance leur sera adressé au besoin),
- D'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des subventions au budget prévisionnel 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions ci-dessous mentionnées.

## 7 / DCM 2022-006 Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire explique qu'il ne sera pas possible de voter le budget ce jour car les dotations ne lui ont pas encore été communiquées. Il est néanmoins possible de se positionner sur les dépenses à inscrire. Les ajustements seront faits avant le vote définitif en fonction des derniers éléments reçus.

### Concernant le **fonctionnement**,

La commission des finances a décidé de se conserver les enveloppes de dépenses prévues au budget 2021. Un budget sera à prévoir pour l'entretien de la voirie (point à temps) : 30 000 € minimum

### Concernant l'**investissement**,

Monsieur le Maire expose les projets :

- Travaux d'aménagement du hangar : 67 000 € dont
  - Maçon 26 000 €
  - Plancher 5 000 €
  - Electricité 11 000 €
  - Parking 12 000 €
  - Arrivée eau 5 000 €
  - Tables / bancs : 8 000 €
  
- Travaux de restauration de l'église : 61 200 €
  - Maçon (Despaux) : 15 000 €
  - Accessibilité (Colas) : 25 300 €
  - Charpente et toiture (Mazzaron) : 7 000 €
  - Electricité (Tonoli) : 8 500 €
  - Architecte (Mme Bentéjac) : 5 400 €
  
- Aménagement du local service technique / chasse : 10 500 €
  - Enduit extérieur : 7 500 € (y compris enduit buvette)
  - Portail coulissant : 3 000 €
  
- Remplacement du copieur : 4 000 €

L'entreprise Fac-similé sud-ouest a prévenu qu'elle dénonçait le contrat d'entretien du copieur actuel à compter du mois de mai (matériel trop ancien, plus de pièces disponibles), il convient donc de prévoir son remplacement au cas où il tomberait en panne. Compte tenu de l'usage qui en est fait, la commission des finances s'est prononcée pour l'achat d'un nouveau photocopieur, plutôt que pour une location.

Soit un programme d'investissement de 142 700 € environ. Monsieur le Maire propose un auto-financement, par le virement de 170 000 € depuis la section de fonctionnement et demande son avis aux membres du Conseil. L'enveloppe prévue prend en compte une éventuelle augmentation des tarifs depuis la date d'émission des devis.

En attendant de pouvoir voter le budget primitif, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de délibérer afin de l'autoriser à engager des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil

D'AUTORISER le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget prévu le 8 avril 2022.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	10	0	0

## 8 / Organisation du bureau de vote pour les élections présidentielles

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril. Comme d'habitude il convient de désigner les membres du bureau et d'organiser les permanences :

Président : Bernard Pandelé  
Secrétaire : Christian Marrast  
Assesseur 1 : Cathy Duprat  
Assesseur 2 : Jean-Charles Ultra

Suppléant président : Stéphane De Castro  
Suppléant assesseur 1 : Vanessa Vougo  
Suppléant assesseur 2 : Jacques Van Waes

A l'ouverture (8h) et à la fermeture (18h), les 4 titulaires doivent être présents.  
Pendant la journée, seuls deux membres du bureau sont nécessaires.

## 9 / Position statutaire de la secrétaire de mairie

Mme Veillon a une nouvelle fois demandé la prolongation de sa disponibilité pour un an. S'agissant d'une disponibilité de droit (pour suivre son conjoint), elle ne peut être refusée, ni limitée dans le temps.

Le CDD de Mme Morange a donc été renouvelé pour un an. Il ne pourra pas être renouvelé au-delà. A l'issue de cette année, il faudra donc, au choix, titulariser Mme Morange sur le poste de secrétaire s'il reste vacant ou recruter une nouvelle secrétaire.

A noter, Mme Veillon n'est pas titulaire de son poste (secrétaire de mairie), mais elle est titulaire de son grade (adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe).

Si Madame Veillon demande le renouvellement de sa disponibilité en 2023, le Conseil municipal décide que Madame Morange sera titularisée sur le poste.

## 10 / Questions diverses

- Christian Marrast propose de trouver un nouveau nom pour le hangar
- Vanessa Vougo et Stéphane De Castro ont le projet pour réouvrir le chemin rural qui mène à Estang. Ces dernières années, les cultures d'un propriétaire riverain couvraient le chemin initial du chemin. Un tracé de substitution lui sera proposé pour permettre à chacun de s'y retrouver.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00**  
**Prochaine réunion du conseil : vendredi 8 avril (vote du budget)**